



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 12, numéro 4

22 mai 2008

UTILISATION DE L'EAU POTABLE

À l'approche de la période estivale, la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous rappelle que l'économie d'eau potable est importante et que tout le monde doit y contribuer activement.

C'est de votre eau bonne à boire dont il est question!



DATES À RETENIR

Le samedi 31 mai, de 9 h à 12 h
Corvée d'entretien du parc dans les Fonds

Le samedi 14 juin, de 9 h à 12 h
Nettoyage de berges

Prochaine assemblée du conseil municipal
de Saint-Antoine-de-Tilly

le lundi 2 juin 2008
à 20 h
au centre communautaire
945, rue de l'Église

SOMMAIRE

<i>Utilisation de l'eau potable</i>	<i>page 1</i>
<i>Permis de brûlage</i>	<i>page 2</i>
<i>Permis de construction</i>	<i>page 2</i>
<i>Téléphonie : composition à 10 chiffres</i>	<i>page 2</i>
<i>Récupération, ordures ménagères et résidus verts</i>	<i>page 3</i>
<i>Amis du marais :</i>	
♦ <i>Corvée d'entretien au parc dans les Fonds</i>	<i>page 4</i>
♦ <i>Nettoyage des berges</i>	<i>page 4</i>
♦ <i>Les déchets végétaux et le fleuve</i>	<i>page 5</i>
<i>Bibliothèque La corne de brume</i>	<i>page 5</i>
<i>École la Clé d'or : remerciements</i>	<i>page 5</i>
<i>Hockey mineur : remerciements</i>	<i>page 6</i>
<i>Message de l'équipe pastorale</i>	<i>page 6</i>
<i>Jeunesse-emploi : emplois étudiants</i>	<i>page 7</i>
<i>Tour de Lotbinière</i>	<i>page 7</i>
<i>Randonnée cycliste et pédestre</i>	<i>page 8</i>
<i>Tel-Écoute</i>	<i>page 8</i>

PERMIS DE BRÛLAGE

En vertu du Règlement 99-400 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, il est défendu d'allumer tout genre de feu dans tout bâtiment ou en plein air sur l'ensemble du territoire de la Municipalité, à l'exception des cas suivants :

- feux dans des appareils de cuisson en plein air, tels que foyers et barbecues;
- feu en plein air dans des contenants ou structures ininflammables (métal, brique, ciment, etc.) munis de pare-étincelles;
- feux de grève, lorsque ceinturés de pierres.

Pour tout autre type de feu, vous devez faire une demande de permis auprès du directeur du Service de sécurité incendie, **au 886-2441, poste 104**, et ce, **48 heures avant l'événement**.

Il est à noter qu'un permis ne sera émis que si la requête est conforme à la réglementation en vigueur.

Les demandes seront traitées du lundi au jeudi inclusivement.

Pour tout feu, les règles élémentaires de civisme et de respect du voisinage sont de mise (proximité des voisins, heure, direction des vents, matières à brûler, etc.).

Seules des matières ligneuses (bois, branches, feuilles) ou herbacées (herbe, foin) peuvent être brûlées.



PERMIS DE CONSTRUCTION

Comme vous le savez, **pour toute rénovation ou construction d'un bâtiment, installation d'une clôture ou d'une piscine, ou installation septique**, vous devez faire une demande de permis auprès de la Municipalité et prévoir des délais pour l'obtention du permis ou du certificat.

Informez-vous auprès de la Municipalité. Pour toute question concernant les permis, l'urbanisme ou le zonage, **joignez M. Stéphane Constantin à la Mairie, au 886-2441, poste 105.**



TÉLÉPHONIE

Composition à 10 chiffres

Nous tenons à vous rappeler **qu'à compter du 21 juin 2008, la composition locale à 10 chiffres sera la norme partout au Québec**. Il faudra composer l'indicatif régional **418** suivi du numéro de téléphone à sept chiffres pour établir une communication locale.

Cette mesure fait suite à une décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et vise à répondre à la forte demande de nouveaux numéros de téléphone dans la région 418.

La composition locale à 10 chiffres concerne autant les particuliers que les entreprises. Certaines fonctions (composition automatique et abrégée, renvoi d'appels, etc.) des systèmes téléphoniques et autres appareils de communication devront être reprogrammées avec l'indicatif régional pour permettre l'acheminement des appels locaux, et ce, **avant le 21 juin 2008**.

L'Alliance des télécommunicateurs, regroupant Bell, TELUS, Vidéotron, Rogers, Télébec, Sogetal, Fido, Allstream, ainsi que les compagnies représentées par l'Association des compagnies de téléphone du Québec, poursuit sa campagne d'information amorcée en 2007 auprès des consommateurs et des entreprises.

Le deuxième volet de cette campagne comprend des annonces publicitaires dans les quotidiens et hebdomadaires régionaux, dans des stations de radio et sur Internet.

Les membres de l'Alliance des télécommunications mettent tout en œuvre pour assurer une transition harmonieuse vers la composition locale à 10 chiffres dans la région. Pour plus d'information, n'hésitez pas à visiter le site Internet suivant : www.10chiffres.ca.

POUR LES URGENCES, CELA RESTE LE 9-1-1

*Lucie Papineau-Pugliese
Alliance des télécommunications
du Québec*



RÉCUPÉRATION, ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉSIDUS VERTS

Toutes les matières déposées doivent l'être dans les bacs ou les conteneurs, selon le cas, et non jetées sur le sol.

NOUS VOUS DEMANDONS DE RESPECTER LA COULEUR DES BACS

BAC GRIS : ordures ménagères

BACS VERTS : récupération

DANS MON BAC GRIS, je jette :

Tous les déchets solides, non récupérables et non dangereux.

Exemples : styromousse à emballage, ampoules, disques compacts, vaisselle cassée, jouets brisés, cartables, couches.



DANS MON BAC VERT, je récupère en vrac :

Papier et carton :

- ♦ tous les articles en papier et carton qui sont propres, incluant les contenants de lait, crème et jus ainsi que les contenants de type *Tétrapack*.



Plastiques :

- ♦ tous sacs de plastique propres incluant les sacs de nettoyage à sec et la pellicule extensible (« Saran Wrap ») réunis dans un même sac noué;
- ♦ contenants et bouteilles de plastique propres portant le symbole;
- ♦ contenants alimentaires de styromousse non souillés, les couvercles et les bouchons de plastique;
- ♦ contenants d'huile à moteur, vides et égouttés **avec bouchon vissé.**



Métaux :

- ♦ boîtes de conserve, canettes, contenants métalliques, assiettes et papier d'aluminium;
- ♦ contenants de peinture vides, secs et propres.



Verre :

- ♦ bouteilles, pots et récipients en verre clair ou coloré, bien rincés.

Rincer les contenants et défaire les boîtes en carton. Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes sur les pots en verre et les boîtes de conserve.



DANS LES CONTENEURS POUR RÉSIDUS VERTS, mis à la disposition des citoyennes et des citoyens, situés au 4115, route Marie-Victorin (réserve d'eau potable de la Municipalité), je dépose :

- ♦ feuilles mortes;
- ♦ gazon;
- ♦ petites branches (moins de ¼ pouce de diamètre);
- ♦ résidus de jardin;
- ♦ résidus de plate-bande.



Le tout déposé en VRAC et non dans des sacs de plastique, dans les bons conteneurs.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Pour disposer des matériaux de construction, vous devez aller les porter directement au site d'enfouissement, situé au 1450, chemin Pointe du jour, Saint-Flavien.

AVANT DE VOUS Y RENDRE,
APPELEZ AU 728-5554

AMIS DU MARAIS

CORVÉE D'ENTRETIEN DU PARC DANS LES FONDS

Le parc dans les Fonds est entretenu (gazon, nettoyage du terrain, salle de toilette) par les employés de la Municipalité. Les Amis du marais avec des bénévoles s'occupent de l'entretien des plates-bandes, des massifs et des haies (arbustes et fleurs).

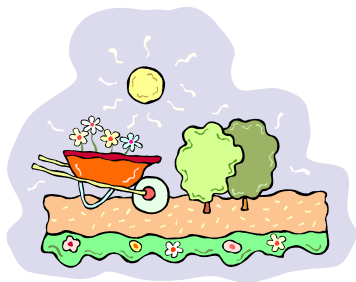
La date retenue pour la corvée ce printemps est le **samedi 31 mai, de 9 h à midi.**

Nous avons ciblé surtout les plates-bandes devant le gazébo et une près du stationnement que nous allons désherber avant d'épandre du compost et du paillis. Il y a aussi des haies à tailler, l'hiver ayant été dur pour les arbustes. L'objectif serait que chaque bénévole puisse faire environ une heure d'entretien, pour ne pas trop hypothéquer sa journée. Alors, plus de monde il y aura, moins ce sera de travail pour chacun.

Prix de présence pour les participants et les participantes. Pour la beauté des lieux et notre fierté à tous, nous vous attendons nombreux, que vous soyez membres ou non des Amis du marais.

Apportez vos outils de jardinage et des gants.

*Louise Bernier
pour les Amis du marais*



NETTOYAGE DES BERGES

Le samedi 14 juin en avant-midi, des équipes de bénévoles parcourront les berges du fleuve pour le grand ménage du printemps. Chaque année, des remorques sont remplies de déchets qui sont déposés dans un conteneur prévu à cet effet par la Municipalité. Depuis plus de 10 ans, cette activité est organisée à Saint-Antoine et tous sont unanimes pour dire que les plages sont de plus en plus propres. Un peu comme pour notre terrain, un grand nettoyage est nécessaire à chaque printemps, en bordure du fleuve.

Tous ceux et celles qui veulent se joindre à une équipe ce jour-là peuvent le faire en se rendant pour 9 h à l'un des endroits suivants :

- ♦ **au quai dans les Fonds;**
- ♦ **au pied de la côte, place des Phares;**
- ♦ **en face de l'église;**
- ♦ **à l'extrémité Est de la Municipalité, en haut de la côte Aubin**

Pour cette activité, il est à conseiller de porter des **bottes et des gants.**

Nous avons aussi besoin de bénévoles (deux équipes de deux personnes) pour faire les hot dogs à partir de 11 h. Pour ceux ou celles qui auraient des disponibilités, téléphonez à Louise (886-2797). En cas de pluie abondante, l'activité est annulée.

Vers midi, un lunch est offert à tous les bénévoles au parc municipal dans les Fonds. Hot dogs et rafraîchissements sont au menu. De plus, des prix de présence seront tirés au sort parmi tous les bénévoles.

Alors, unissons nos efforts pour garder notre fleuve en santé et laisser un environnement sain aux générations futures.

Informations : 886-2797 ou 886-2059.

*Louise Bernier
pour les Amis du marais*



LES DÉCHETS VÉGÉTAUX ET LE FLEUVE

Plusieurs riverains sont maintenant sensibilisés à la fragilité de l'eau de nos cours d'eau. Cependant, il existe encore des gens qui se débarrassent de leurs déchets végétaux (rognures de gazon, feuilles, fleurs, plantes de jardin, branches, etc.) en les jetant dans le fleuve ou tout autre cours d'eau. Ils y jettent aussi de la terre ou des mélanges de terre avec vermiculite ou autres substances.

Se disant que ces déchets sont biodégradables, ces personnes se confortent dans cette pratique en pensant que le fleuve et ses affluents recyclent bien ces déchets.

Cette croyance est à la fois fausse et très néfaste pour les eaux du fleuve et des autres cours d'eau. Ces déchets constitués de matières organiques sont très polluants s'ils se décomposent dans l'eau.

En effet, la matière organique de ces végétaux (au même titre que celle contenue dans les eaux d'égouts et les fumiers de ferme) en se décomposant dans l'eau, crée une demande biologique en oxygène (DBO). L'eau se retrouvant moins oxygénée se dégrade. On dit alors qu'il y a eutrophisation du milieu aquatique (eau morte).

Si, de plus, ces déchets végétaux contiennent des pesticides, des herbicides ou tout autre produit chimique (pensons au gazon, arbres ou arbustes traités chimiquement), le cours d'eau s'en trouve doublement pollué.

Appelées déchets si elles sont jetées dans des endroits inappropriés (fleuve, cours d'eau ou déposées près de ceux-ci), ces matières recyclables constituent un précieux amendement pour les sols si elles sont compostées, puis utilisées comme fertilisants dans les jardins et les plates-bandes. Quant aux branches, elles peuvent être déchiquetées et compostées ou tout simplement déposées dans un boisé où en se décomposant, elles fourniront de la matière organique nécessaire au sol pour nourrir les arbres et les plantes.

Notre Municipalité a mis aussi à notre disposition, des bacs où nous pouvons y déposer ces matières végétales (limite pour la grosseur des branches : 1 cm).

Cessons donc de jeter tous types de déchets dans ou le long de nos cours d'eau; cette mauvaise pratique contribue à leur mort.

*Louise Bernier pour les Amis du marais
avec la collaboration de Michel Fortier, ingénieur*



BIBLIOTHÈQUE LA CORNE DE BRUME

Tombez sous le charme de Lotbinière à la bibliothèque

Il ne vous reste que quelques jours pour admirer les oeuvres d'artistes peintres de Saint-Antoine-de-Tilly et voter, d'ici le 25 mai, pour votre toile « coup de cœur ».

Vous pourriez lui donner ainsi la chance de se retrouver dans le calendrier 2009 de la MRC de Lotbinière.

Changement d'horaire à la bibliothèque

Prenez note que la bibliothèque sera fermée les jeudi matins pour l'été à compter du 19 juin. Réouverture dès septembre.

Bon été!

Sylvie Bernier



ÉCOLE LA CLÉ D'OR

Remerciements

Les élèves de la classe de 5^e et 6^e année de M. Gilles Boisvert de l'école la Clé d'or tiennent à remercier les personnes et organismes qui les ont encouragés dans la réalisation de leur voyage-échange avec l'école les Rapides de Sarnia, en Ontario.

Que ce soit par le biais de l'achat de fines herbes (entreprise scolaire), par votre présence au souper spaghetti, par votre commandite à la Dictée P.G.L., par un don personnel ou de votre organisme, par votre grande générosité (Mme Claire Bergeron et Mme Cécile Dubé) ou par votre participation aux différents comités (activités, levée de fonds, accueil, etc.), les élèves vous en sont extrêmement reconnaissants. Sans votre appui, nous n'aurions pu réaliser ce merveilleux projet.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les Chevaliers de Colomb pour leur don de 500 \$, la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière pour sa commandite de 400 \$ et la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly pour son appui de 125 \$.

Encore une fois, mille mercis!

*Les élèves de 5^e et 6^e année
École la Clé d'or de Saint-Antoine-de-Tilly*



Remerciements

Merci beaucoup aux commanditaires qui ont permis à nos jeunes joueurs de hockey de pouvoir défrayer une partie des frais d'inscription de la saison 2007-2008.

Voici la liste de ces généreux commanditaires.

- Fromagerie Bergeron inc.
- Chevaliers de Colomb de Saint-Antoine-de-Tilly
- Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière
- Entreprises Desmas enr.
- Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
- Construction Ronam
- Députée de Lotbinière, Mme Sylvie Roy
- Notaire Marylène Demers
- Garage J.P.C. Chouinard inc.
- Mécanique Marcel enr.
- Transport Bertrand Delisle
- Groupe J.L. Leclerc inc.
- Gestion Ro-Mill enr.
- Comptabilité Frajean

MÉGA-SERVICE DE GARDE

Nous tenons à remercier tous les parents bénévoles qui ont bien voulu donner de leur temps pour le méga-service de garde. Nous voudrions souligner le travail de M. Martin Roberge, pour la musique et l'animation de la disco, M. Martin Harvey comme responsable du tournoi de Magic, Mme Fanny Vigneault, pour l'après-midi de bricolage, et Mme Geneviève Roy du Verger aux 4 vents, pour avoir fourni des pommes pour la collation. Merci aussi aux 35 enfants qui ont bien voulu tenter l'expérience avec nous.

Le comité organisationnel du hockey mineur de Saint-Antoine-de-Tilly



MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

Dispositions des cendres funéraires

Un phénomène nouveau et curieux qui consiste à répandre les cendres d'une personne dans un lieu, qu'elle aimait bien fréquenter : comme un cours d'eau ou dans un grand champ, afin de mieux se rappeler, semble-t-il, des souvenirs de ce qui a marqué la vie de la personne disparue. Nous en voyons encore d'autres, à qui l'entrepreneur funéraire remet une petite colombe ou autre objet de petite taille, dans lequel une minuscule ouverture a été faite pour y insérer une infime partie des cendres.

Saviez-vous que, selon la loi des cimetières catholiques, il nous est interdit d'accepter dans un cimetière l'inhumation d'une partie des cendres de quelqu'un, si le reste de ses cendres a été déposé ou répandu ailleurs? Et le tout s'explique très bien : c'est que le corps d'une personne forme un tout et même réduit en cendres, il continue de représenter la personne toute entière que nous avons côtoyée. C'est donc un manque total de respect envers l'être humain que de séparer ses restes et de les éparpiller.

On ne sépare pas les membres du corps d'un défunt, cela deviendrait une profanation de cadavre. Alors, expliquez-nous comment il se fait que nous pouvons procéder de cette façon avec les cendres de quelqu'un et que là, tout semble normal. Même la loi ne défend pas un tel manque de respect envers les signes concrets de la mémoire de quelqu'un; on l'accepte tout simplement parce que la personne décédée l'a demandé dans son testament ou de vive voix avant de mourir.

Même réduit en cendres, la personne humaine mérite davantage de respect. Le corps humain n'est pas seulement une enveloppe dont on se débarrasse enfin par la mort. Pour nous chrétiens, le corps a plus d'importance et la preuve, c'est que le Christ en a pris un pour venir nous rejoindre dans notre réalité et nous montrer que notre vie vaut la peine d'être vécue.

Alors, peut-être pourrions-nous manifester davantage de respect envers nous-mêmes, car si nous ne nous respectons pas en tant qu'humains, c'est notre Dieu lui-même que nous offensons.

(extrait d'un article de l'abbé Armand Bégin, curé de quatre paroisses de Lotbinière)

Bonnes vacances

À Québec, cette année n'est pas une année comme les autres. Votre équipe pastorale et plusieurs paroissiens d'ici auront l'occasion de vivre des moments inoubliables. Le Congrès eucharistique nous permettra de renouer avec une source inestimable de notre foi : l'Eucharistie.

Avec tous les fruits qui germeront de ce rendez-vous, sûrement que les vacances auront un goût spécial. Puissiez-vous trouver vous aussi, au coeur de cette saison estivale, de tels moments de ressourcement.

Bon été, bon repos et on se dit ... au mois de septembre!

Votre Équipe pastorale



Le CJEL a comme mission d'offrir des services favorisant l'intégration sociale et économique des 16-35 ans.

Emplois étudiants

Connais-tu les possibilités d'emplois étudiants de ta région?

- ♦ coopérative jeunesse de services
- ♦ séjours linguistiques
- ♦ services de placement étudiant
- ♦ offres d'emploi d'entreprises

Services gratuits - mise à jour du CV
- orientation professionnelle
- information et référence

Sophie Langlois
Conseillère d'orientation
cjelco@globetrotter.net

Mylène Lavoie
Conseillère d'orientation
cjelce@globetrotter.net

1159, rue principale, bureau 101, Saint-Agapit
888-8855 ou 990-3131
www.cielotbiniere.qc.ca



DU NOUVEAU DEPUIS AVRIL 2008

Le Tour de Lotbinière, un mensuel au service des citoyens et citoyennes!

CALENDRIER DE PRODUCTION 2008

ÉDITION	TOMBÉE	DISTRIBUTION
JUIN	21 mai	6 juin
JUILLET	18 juin	4 juillet
AOÛT	2 juillet	8 août
SEPTEMBRE	20 août	5 septembre
OCTOBRE	17 septembre	3 octobre
NOVEMBRE	22 octobre	7 novembre
DÉCEMBRE	19 novembre	5 décembre

Parution : 12 fois par année

Tirage : 12 500 (distribués gratuitement dans tous les foyers de la MRC de Lotbinière)

DIRECTIVES

Afin de permettre à un plus grand nombre d'organismes de participer, nous vous demandons un texte en caractères de 12 points (Times) à simple interligne, occupant, au maximum, le tiers d'une feuille 8 1/2" x 11". Une photo serait appréciée - format jpg ou eps.

Veillez bien identifier vos fichiers (texte et photo) du nom de votre organisme, inscrire seulement le nom de l'organisme dans OBJET, et envoyer le tout au tld@1avenue.net.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Suzanne Doré (418) 796-2863

Monique Thibault (418) 836-1463

C. P. 3036, Saint-Apollinaire G0S 2E0

Courriel : tld@1avenue.net

Le journal Tour de Lotbinière peut être consulté sur le site Internet : www.1avenue.net.

RANDONNÉE CYCLISTE ET PÉDESTRE

Serez-vous de la partie pour la prévention du suicide?

Dans la région de Chaudière-Appalaches chaque année, près de 100 personnes s'enlèvent la vie...

Randonnée cycliste et pédestre pour la prévention du suicide le dimanche 10 août 2008

Les profits amassés vont à deux organismes du territoire œuvrant à la prévention de la détresse psychologique **dont Tel-Écoute du Littoral, présent dans Lotbinière.**

Par ses activités, son écoute et ses interventions, Tel-Écoute œuvre à prévenir la détresse psychologique et la crise suicidaire en permettant à la personne de verbaliser sa souffrance.

Il y a quatre circuits pour les cyclistes et un circuit pour les marcheurs.

Venez rencontrer notre porte-parole : la chanteuse Amélie Veille!

Si vous avez le goût d'appuyer une bonne cause en y participant ou en offrant un don, joignez-nous au **(418) 838-4094.**

C'EST UN RENDEZ-VOUS LE 10 AOÛT prochain!

La prévention du suicide ...
un défi aujourd'hui,
un défi pour la vie!



TEL-ÉCOUTE

TEL-ÉCOUTE du Littoral ouvert tout l'été

Vous ressentez le besoin de parler à quelqu'un?

Vous vivez une période difficile?

Les écoutants et écoutantes de Tel-Écoute sont là pour vous offrir une oreille attentive... parce que la souffrance ne prend pas toujours des vacances...

Horaire estival

du 1^{er} juin au 31 août

7 jours sur 7, de 18 h à 4 h du matin

ANONYME, CONFIDENTIEL et GRATUIT

728-4445

Trait d'union

*Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

Prochaine parution : 20 juin 2008
Date de tombée des articles : 12 juin 2008
Coordination et rédaction : Lucie Brunet
Révision des textes : Gérard Goyer

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
3870, chemin de Tilly, C.P. 10
Saint-Antoine-de-Tilly, Qc G0S 2C0
Téléphone : (418) 886-2441
Télécopieur : (418) 886-2075
Courriel : saint-antoine@globetrotter.net
Site Internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau :
de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h
du lundi au vendredi